

Monsieur JOUANARD Claude

Les Echos

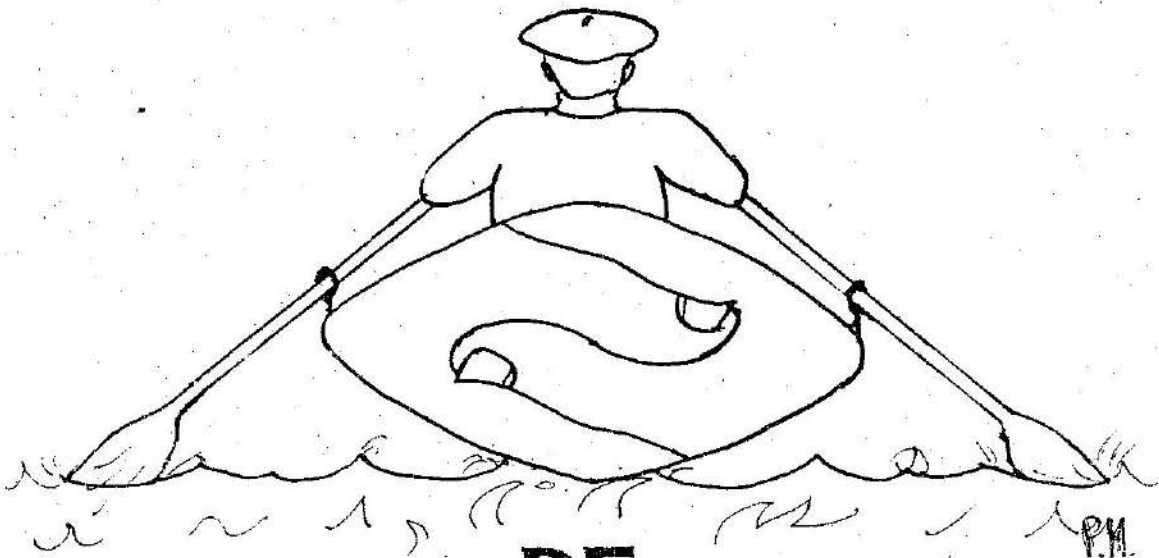
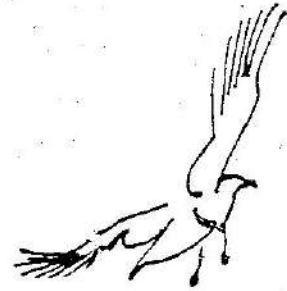
du «Monte à Regret»

ASSOCIATION

DES

PECHEURS

PLAISANCIERS



DE

SAINT-LUNAIRE

(A.P.P.S.L.)

1997

LE MOT DU PRÉSIDENT

Sentinelle avancée de la Côte d'Émeraude, la Pointe du Décollé dresse une silhouette altière au-dessus de la mer. Ses éperons rocheux semblent opposer un défi perpétuel aux assauts des lames déferlantes qui parfois à marée haute soulèvent des blocs de rochers aussi titanesque que la couronne retombée sur le flanc sud de l'îlot du David, aussi nombreux que ceux arrachés de la falaise en Février 1996 dont certains ont brisé les bastaings de nos passerelles d'accès aux va et vient et déchiqueté un bon nombre des échelles métalliques de soutainement.

S'il arrive que la mer se rebelle et nous décourage momentanément, cette pointe rocheuse reste un formidable écran aux vents dominants de noroît à l'abri duquel les premiers marins autochtones installèrent des pêcheries et taillèrent une cale dans le roc ; des vestiges de ces ouvrages sont toujours perceptibles à marée basse.

Aujourd'hui quelques deux mille ans plus tard, ce même site magnifique abrite nos modernes embarcations, objets de nos loisirs. Nous sommes en sorte les héritiers de ces lointains ancêtres, gaulois celtiques qui par nécessité devaient se regrouper pour survivre et pour que le ciel reste solidement accroché au-dessus de leurs têtes.

Certes les obligations et les objectifs diffèrent mais l'entraide et l'amitié sont des qualités humaines immuables, elles ont en 1992 motivées la création de l'association.

Je n'oublie pas les amis qui nous ont quitté au cours de ces années, dernièrement Robert ROZÉ dont je conserve l'image d'un homme dévoué et courtois, miné par la maladie, Robert était venu l'été dernier aux stands de notre concours de pêche pour encourager les organisateurs et remercier tous les acteurs bénévoles. Ultime preuve d'un soutien sans faille et formidable encouragement à notre mouvement associatif.

Le 29 Mars prochain, nous désignerons un nouveau Comité de Direction. Pour l'occasion, votre présence sera indispensable. Je remercie par avance tous les membres de l'équipe en place ; nous nous sommes rencontrés par hasard, nous avons oeuvré ensemble pour renforcer la solidarité entre les adhérents et développer le besoin de se connaître, se respecter, nous sommes devenus amis. C'est pour moi une grande satisfaction.

Je vous souhaite à tous d'agréables sorties en mer au cours de la belle saison attendue.

Votre Président,

Patrice HARDY

LES INFOS DU COMITÉ

Nous avons constaté que des lignes de mouillages étaient encore trop longues, certaines dépassent largement les 20 mètres, c'est inacceptable.

Nous savons que des conditions défavorables par vents et courants contraires font que des embarcations se touchent. En cas de sinistre constaté, les propriétaires de lignes mesurées trop longues seront tenus pour responsables des dommages. Le règlement précise que la longueur totale ne doit pas dépasser 16 mètres (article 11)

- 0 - 0 - 0 - 0 -

Le montant de la somme alloué au titulaire d'un mouillage déclaré provisoirement vacant et prêté pour une période déterminée à un adhérent, a été modifiée. Cette somme est ramenée à 100 Frs à titre d'indemnité d'usure de chaîne, il nous a paru déraisonnable que cette somme corresponde au tarif de la redevance d'un mouillage d'autant que jusqu'à présent les mouillages vacants ont été prêtés le plus souvent pour une période de 3 semaines à 1 mois.

- 0 - 0 - 0 - 0 -

Les demandes de mouillages vacants sont nombreuses, le système mis en place donne entière satisfaction à ceux qui peuvent les utiliser aussi. Comme il n'est pas possible d'honorer tous les inscrits, pensez à prévenir le Comité si exceptionnellement vous ne pouvez occuper votre mouillage (vacances, maladie, vente du bateau, etc...)

Attention : les prêts ou échanges de mouillages entre particuliers sont formellement interdits.

- 0 - 0 - 0 - 0 -

Les personnes qui souhaitent apporter leur aide au concours de pêche qui se déroulera cet été sont invités à se faire connaître dès maintenant auprès des membres du Comité, le succès des précédents concours nous oblige à améliorer la préparation et l'organisation.

- 0 - 0 - 0 - 0 -

Si vos fusées à main périmées vous encomrent, vous pouvez les déposer à la déchetterie (SIRDOM de Mon Repos) à DINARD.

- 0 - 0 - 0 - 0 -

Pensez à glisser un timbre pour toute réponse à vos courriers.

- 0 - 0 - 0 - 0 -

Respectez la date d'échéance pour le règlement de votre mouillage. Chaque année nous constatons que les retardataires sont souvent les mêmes, la négligence a aussi ses limites, la dernière phrase de l'article 16 de notre règlement en sera la dernière.

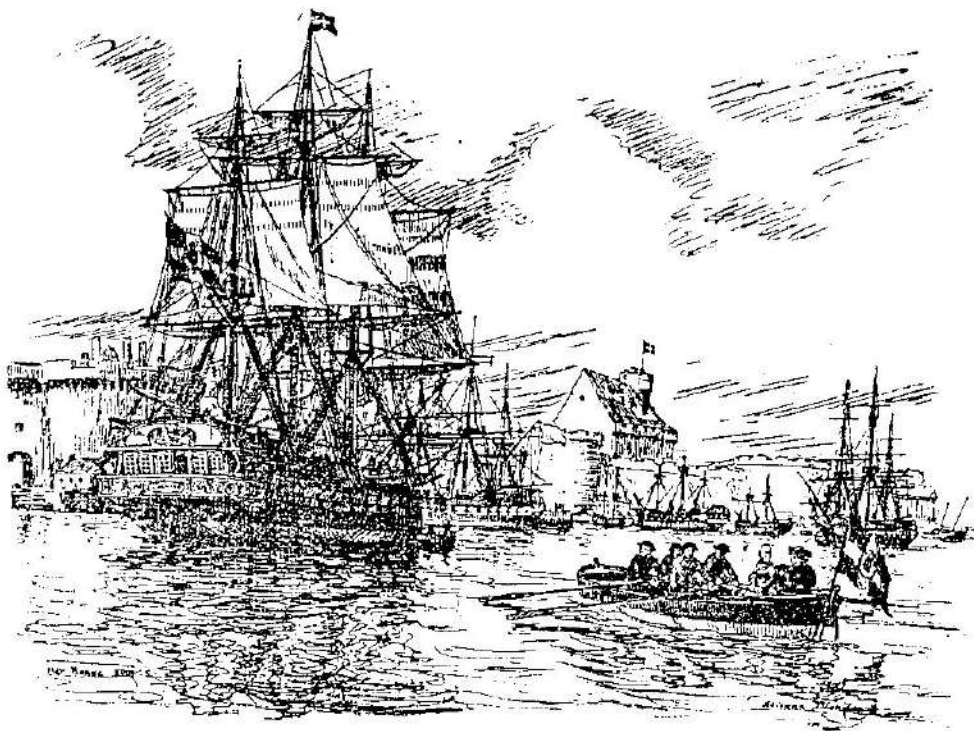
- 0 - 0 - 0 - 0 -

Après l'intervention d'un adhérent lors de notre Assemblée Générale, nous avons convenu d'utiliser entre nous le canal 8 pour les liaisons VHF entre bateaux.

- 0 - 0 - 0 - 0 -

Avec efficacité, les services municipaux ont reconstruit les passerelles d'accès aux va et vient. Nous saluons le travail remarquable des intervenants ainsi que la rapidité d'exécution. La somme totale des fournitures s'élève à 19 183 Frs. L'A.P.P.S.L participe pour un montant de 8 000 Frs, le reste étant pris en charge par la commune.

- 0 - 0 - 0 - 0 -



DATES A RETENIR

- Le 15 Mars 1997 à 14 h 00 :

Remise en place des bastinges constituant les passerelles des va et vient. (Cette date peut être modifiée, en fonction du calendrier de travail des services techniques de la commune).

- Le 08 Avril 1997 à 13 h 30 :

Descente des chaînes de mouillages ; rendez-vous est pris à la cale dite du Yacht Club, nous y serons à votre disposition.

- Le Samedi 29 Mars 1997 à 17 h 30 :

Assemblée Générale de notre association avec renouvellement du Comité de Direction.

- Dimanche 03 Août 1997 :

Traditionnel concours de pêche en mer, inscription à partir de 7 h 00 et départ à 7 h 30.

- Le 18 Octobre 1997 à 16 h 00 :

Rencontre au bas de l'eau pour la remontée des chaînes de mouillages de nos adhérents.

Côte d'Émeraude

2150 SAINT-LUNAIRE — Vue générale du Port G.F.



Nous nous intéressons à vos sous !

Vous trouverez ci-après dans leur intégralité les courriers échangés entre le Maire de Saint-Lunaire et le Président de l'A.P.P.S.L.

ASSOCIATION DES PECHEURS PLAISANCIERS DE SAINT-LUNAIRE

Saint-Lunaire, le 11 Janvier 1997

Monsieur Patrice HARDY
Président de l'A.P.P.S.L.

à

Monsieur Aimé LE FOLL
Maire de Saint-Lunaire

Monsieur le Maire,

Au nom de tous les adhérents de l'Association, j'ai l'honneur de vous présenter mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

En Mars 1993, la très forte majorité des utilisateurs des mouillages avait répondu favorablement à la création d'une association dont l'objectif était de coordonner leurs intérêts et développer la convivialité, la solidarité entre les membres. Au printemps 1994, le Comité mis en place a oeuvré pour l'organisation et la gestion des mouillages en vertu d'une convention qui correspondait à une volonté simultanée de la Commune et de l'Association. Pour certains, la convivialité et la solidarité étaient incompatibles avec les responsabilités de la gestion du port. Ils ont été rassurés par l'augmentation régulière du nombre des adhérents et sympathisants et par l'équipe en place qui est restée objective et déterminée.

.../...

Le 29 Mars 1997, date de notre prochaine assemblée générale, un nouveau Comité de Direction sera désigné. Si la convention que nous avons signée devait être reconduite, elle pourrait être utilement préparée.

Lors d'un entretien à la Mairie, en réponse à ma demande, vous aviez émis un accord de principe relatif à la prise en charge par l'association de la gestion financière des mouillages. Je n'ai pas donné suite car mon mandat arrive à échéance mais je reste favorable à ce projet qui rationaliserait la comptabilité de l'association et apporterait une plus grande cohésion entre les utilisateurs du port. En toute logique, pourriez-vous nous indiquer d'une manière détaillée les montants des sommes reversées par la Municipalité pour tout ou seulement la partie concédée qui nous intéresse.

Fin 1996, j'ai appris par voie de presse que la Municipalité était sommée de reverser des arriérés de T.V.A. au Trésor Public. L'information est-elle toujours d'actualité ? Si oui, quelles en seront les conséquences pour les détenteurs ?

Les montants des redevances mouillages 1997, sont-ils déjà fixés ?

J'ai le regret de vous poser autant de questions auxquelles je souhaite des réponses précises pour début Février prochain afin de les publier dans notre journal "Les Échos du Monte à Regret".

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Nous remercions Monsieur le Maire pour sa réponse rapide qui nous éclaire sur le devenir des redevances.

.../...



VILLE DE SAINT-LUNAIRE

TEL : 99.46.30.51

Fax : n°02.99.46.06.33

SAINT-LUNAIRE, le 30 Janvier 1997

le Maire de Saint-Lunaire
à

Monsieur Patrice HARDY
Président de l'A.P.P.S.L.
Le Pont

N/Réf. : 61/97/RB/AL

35800 SAINT-LUNAIRE

Monsieur le Président,

Je vous confirme que la Commune a fait l'objet d'une procédure de redressement engagée par la Direction Départementale des Services Fiscaux d'Ille et Vilaine pour les recettes des mouillages des années 1993 à 1996 et pour un montant total de 15 285 F plus pénalités de retard 1 789 F.

Bien entendu la Commune conteste le bien fondé de cet assujettissement à la TVA des recettes de redevance de mouillage en considérant qu'il n'y a pas à St-Lunaire exploitation d'un port.

Pour l'instant le redressement n'est donc pas effectif mais quelle que soit la suite qui sera donnée à la réclamation de la Commune, les sommes réclamées par les Services Fiscaux pour les années en cause ne seront pas répercutées sur les tarifs des usagers.

Par contre pour l'avenir et dès 1997 il est apparu indispensable de tenir compte de l'incidence de la TVA si celle-ci doit s'appliquer en définitive comme cela est probable. Les tarifs applicables aux usagers ont donc été fixés comme suit :

- bateau de moins de 7 mètres et va et vient : 150 F TTC
- bateau de plus de 7 mètres : 300 F TTC

La redevance domaniale due par la Commune est fixée par les Services Fiscaux à 115 F. par bateau quelle que soit sa taille.

L'affectation de la redevance des usagers est donc la suivante :

- pour un bateau de moins de 7 mètres ou va et vient :
 - redevance domaniale : 115 F, TVA : 25,62 F Commune : 9,38 F
- pour un bateau de plus de 7 mètres :
 - redevance domaniale : 115 F, TVA : 51,24 F Commune : 133,76 F

La part communale est donc d'une manière générale très faible car les bateaux de plus de 7 mètres sont peu nombreux. En outre la redevance domaniale de 115 F par bateau, s'applique à un nombre forfaitaire minimum de bateaux fixé à 220 pour l'ensemble des mouillages de la Grande Plage (secteur géré par l'APPSL et secteur géré par le Yacht-Club). Cette redevance s'établit donc à 25 365 F (25300 F + 65 F) quel que soit le nombre réel de bateaux au mouillage et la Commune devrait le cas échéant garder à sa charge la différence si le nombre de bateaux devait être insuffisant.

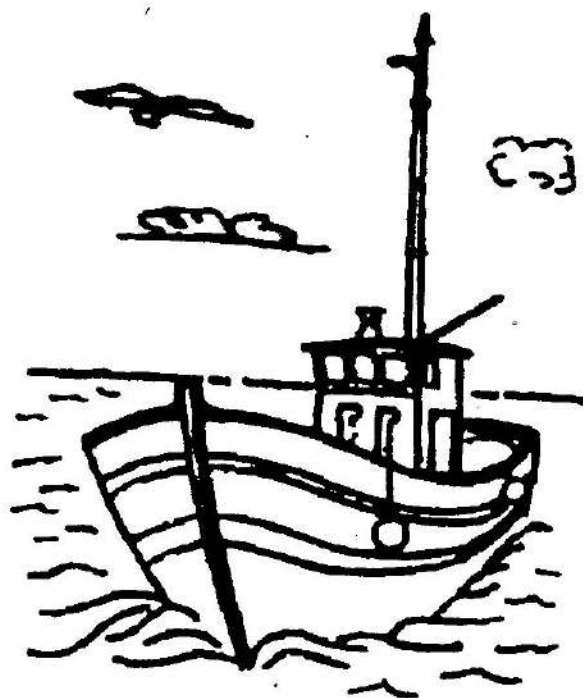
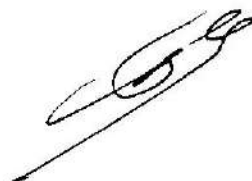
Je vous confirme également que la Municipalité est favorable à la prise en charge par l'Association de la gestion financière des mouillages, mais il apparaît pour l'instant qu'en application de la concession, seule la Commune peut assurer cette gestion financière d'un point de vue réglementaire. Je souhaite que cette première analyse soit démentie par un examen plus approfondi de la question mais je ne suis pas en mesure de m'avancer plus actuellement.

Vous évoquez la progression de l'APPSL depuis sa création, on ne peut en effet que se féliciter du travail accompli et du succès obtenu. Je félicite en particulier le Président au moment où son mandat arrive à échéance et je souhaite que l'APPSL continue de tenir brillamment comme elle le fait actuellement sa place dans l'animation associative dont St-Lunaire a besoin.

Pour ce qui concerne votre Bulletin "Le Monte à Regret", Mr René JAGOU m'en avait parlé lors de sa visite du tirage à la Mairie. Je lui avais donné mon accord pour le 15 comme il le souhaitait. Je verrai donc en temps utile avec lui les modalités concrètes de cette réalisation. Si vous souhaitez qu'une note explicative du Maire donne des détails sur les redevances mouillages, je le ferai volontiers.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

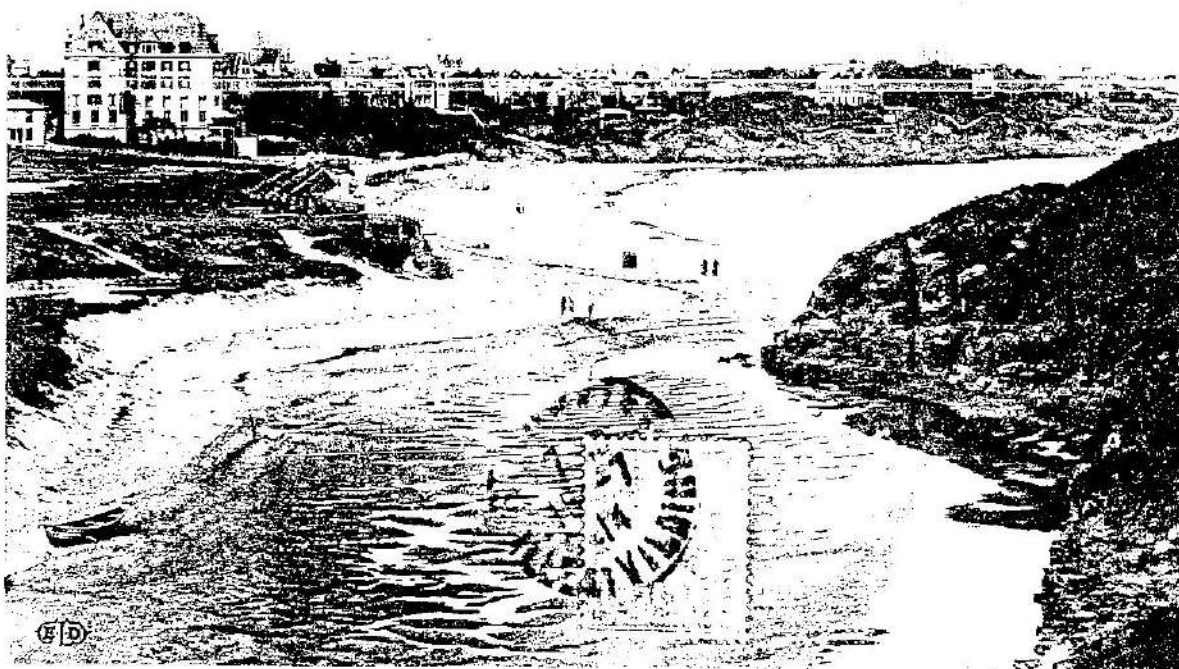
Aimé LE FOLL



SAINT-LUNAIRE PORT D'ÉCHOUAGE

Côte d'Émeraude

933. SAINT-LUNAIRE — Arrivée à La Plage



Quand la flottille fut en vue d'Alet, Lunaire ordonna de laisser la ville à gauche et de gouverner vers cette côte déserte, vers cette rive profondément déchiquetée que dominait la grande forêt silencieuse.

Le pilote se dirigea vers la pointe la plus avancée en mer, longue et haute muraille de roches abruptes dont l'extrémité nord relevée en pyramide et tranchée d'un coup de sabre gigantesque se trouve séparée du reste par une fissure profonde où la vague s'engouffre qu'à valu à ce promontoire le nom de pointe du Décollé.

Ce rempart indestructible protège contre les vents d'Ouest une jolie baie, centre d'une grève douce et brillante où vient s'emboucher un petit ruisseau dans lequel la mer remontant alors sans obstacle entre les grands arbres de la forêt."

Telle est la description selon l'abbé Arthur de la Borderie, auteur d'un ouvrage sur la vie de Saint-Lunaire datant de 1881, du paysage que selon la légende, SAINT-LUNAIRE ayant fuit l'Irlande, aperçut un jour d'été en abordant l'Armorique au 6ème siècle avant notre ère.

"Puis les émigrés débarquèrent sur le littoral et après avoir marché ils s'arrêtèrent à quelque distance de la mer près d'un ruisseau qu'ils baptisèrent CREVELIN."

SAINT-LUNAIRE venait de naître.

Bien des siècles ont passés, le bourg de SAINT-LUNAIRE DE PONTUAL devenu PORT LUNAIRE en 1792 reprend définitivement l'appellation de SAINT-LUNAIRE en 1803 et s'ouvre aux estivants avec la vogue des bords de mer à la fin du 19ème siècle. René JOLY rencontre SCYLLA LARAQUE, riche propriétaire de plantations à Haïti, troisième fortune de France à l'époque.

Mais vous me direz et le port ?

Les acteurs dynamiques de la vie locale qui ont contribué à faire de SAINT-LUNAIRE cette station balnéaire dont nous apprécions toujours le charme ont eu aussi à coeur de sauvegarder un site remarquable. En ne créant pas le port artificiel que certains de nos prédécesseurs souhaitaient. Ils ont fait preuve d'une grande sagesse.

Certes, le mouillage de la baie de SAINT-LUNAIRE qui abrite pendant la saison d'été plus de 150 bateaux est parfois (souvent) un peu (beaucoup) clapoteux par vent de nordet et ne peut être qualifié de port. Les embarquements sur les plates et canotes amarrées aux pittoresques "va et vient" sont pour le moins sportifs malgré les passerelles qu'une mauvaise tempête a voulu nous enlever à la fin de l'hiver dernier, et très vite remises en place grâce à l'efficace collaboration des pêcheurs plaisanciers et de la Mairie.

Mais la mer, ça se mérite ! Et le plaisir de contempler du haut de la pointe du Décollé nos bateaux se balancer sur leurs tangons entre le Grand Lambert et le David n'a pas de prix.

Cependant, il est faux de dire que SAINT-LUNAIRE n'a pas de port !
Bien au contraire :

"En bas de la descente, la route franchit sur une digue le Marais du Crévelin, petite rivière qui débouche à droite de la plage de SAINT-LUNAIRE par un goulet rocheux très resserré. Cet estuaire actuellement port d'échouage se transforme à marée haute en un délicieux bassin."

Extrait du guide officiel illustré de SAINT-LUNAIRE édité en 1993.

Et toujours dans le même guide : "La construction actuellement à l'étude d'un barrage au Goulet donnera à ce bassin un caractère permanent".

La beauté du spectacle par grande marées au soleil levant fait rêver tous les amoureux de la mer et de la nature : et si nous réussissons à empêcher à l'eau de repartir le spectacle serait permanent !

Les municipalités successives se sont penchées sur le projet et plus récemment encore l'association des Amis de Saint-Lunaire. Pour tous la conclusion a été la même : investissements trop coûteux, sauf à y adjoindre une opération immobilière ce que personne n'a souhaité et ce qui n'est maintenant heureusement plus possible, et la nécessité compte tenu du marnage important (plus de 13 m 50 aux plus grandes marées entre la basse mer et la pleine mer), d'endiguer et draguer un chenal profond qui détruirait l'harmonie du paysage.

Grand merci, nous n'aurons jamais un "Trébeurden" bis à SAINT-LUNAIRE.

LE CRÉVELIN :

Il prend sa source dans le bois de Pontual, au delà de la Ville es Outils, contourne la Ville es Quelmées et vient se déverser dans l'Aber, sous les Gardes, après avoir traversé deux retenues relativement récentes ainsi que le vieux lavoir. Il y a quelques années, il coulait à l'air libre dans une pâture marécageuse, là où se trouve actuellement, l'espace vert aménagé et le parking.

Le Crévelin, nous est représenté, par de vieux récits, comme un fleuve capricieux, à l'allure de torrent et dans ses moments de colère, capable de déborder et de causer des inondations.

L'Abbé de la Borderie nous évoque, suite à une violente tempête et des pluies abondantes la "rageuse inondation" du pétulant Crévelin.

Son embouchure qui, l'hiver, a toujours servi de refuge aux bateaux de pêche était comme aujourd'hui recouverte par la mer aux grandes marées, mais cette immersion concernait aussi le marais et le flot remontait le Crévelin, des coquilles marines fossiles, découvertes au cours de l'orage de 1929 prouvent que le flux remontait beaucoup plus haut que de nos jours... Une pierre d'amarrage se voyait encore récemment le long du jardin de Madame Le Mouëllic (rue du Clos du Marais).

Lors de l'orage de 1929, le Crévelin avait retrouvé toute son impétuosité d'antan ravageant tout, effondrant le pont. Il coupait la communication avec Dinard. Au marais, l'eau atteignait le 1er étage des maisons. La route nationale actuelle était recouverte de près de 2 m d'eau, les cartes postales de l'époque sont là pour en témoigner. De nos jours, il n'est pas rare de voir cinquante centimètres d'eau sur la route près du pont, quand une grande marée d'hiver se conjugue avec une violente tempête.

Mais de lointains souvenirs d'enfant reviennent tenaces à ma mémoire quand je pense au Crévelin et au Marais :

- Odeurs de sable et de vase mêlés, odeurs des feuilles humides tombées des tilleuls des alentours à l'automne ;
- Odeurs de poissons séchés et de coltar qui s'exhalaient des macrotiers et doris dont les pêcheurs retraités, souvent d'anciens cap-horniers, venaient repeindre la coque entre deux marées ;
- nous avions peut être 8 ou 10 ans alors, nous étions une bande de copains, et c'était quand le port se remplissait nos premiers émois maritimes sur ces bateaux dans lesquels nous nous glissions à l'insu de leurs propriétaires pour rêver à de lointaines navigations dont nous affrontions les périls.
- souvenirs de cette plate : nous l'appelions la Barque Noire, à moitié pourrie, à la peinture délavée par les intempéries qui n'était plus à personne (tout au moins nous voulions le croire) et que nous nous étions appropriée, notre "premier bateau" dont nous acharnions à vouloir boucher les trous à marée basse et qui continuait à notre grand désespoir à prendre l'eau comme un panier percé ce qui limitait nos navigations à la traversée du Marais, mais quelle aventure !

Supplique à nos Elus :

Gardez nous notre charmant Port d'Echouage à l'abri des nuisances et notamment de la pollution des voitures.

Que celles-ci puissent s'arrêter (et le vaste parking en face du port est là pour cela) le temps d'une photo souvenir ou pour un pique nique à l'ombre des tamaris sur les tables fort opportunément installées par la Mairie. Certes, il est normal que tous puissent profiter du paysage. Mais par pitié, n'empierrez plus des charmants chemins piétonniers qui ont toujours été en herbe et interdisez en l'accès aux voitures. Un déjeuner sur l'herbe, loin du bruit et des gaz d'échappement n'est pas plus plaisant ?

N'oublions pas non plus que le Marais, Port d'Echouage de SAINT-LUNAIRE, c'est aussi un équilibre écologique fragile qui peut être gravement perturbé par les nuisances de notre monde moderne.

Le Marais c'est la végétation des vases salées, lesquelles supportent très bien la haute toxicité du sel spartine, salicorne à feuilles grasses et surtout lavande des mers que l'on voyait encore il y a quelques années à la fin de l'été recouvrir d'un très beau bleu tout cet espace, ces fleurs qui permettent la confection de ces si jolis bouquets qui peuvent durer tout un hiver.

Oeuvrons tous pour reconstituer et maintenir cette zone naturelle privilégiée.

Nous ferons ainsi pour la même occasion la joie des peintres amateurs tel que Monsieur ODIC, employé communal qui ne se lasse pas de coucher sur ses toiles les coques colorées des bateaux à l'hivernage, qui semblent dormir en attendant de renaître aux beaux jours.

Eric MACHERAS



CONCOURS DE PÊCHE DU 4 AÔUT 1996

1er	DUHOT Fernand	527 points
2ème	DUBOIS Jean-Marie	429 "
3ème	GOADOUÉ Yves	422 "
4 "	DUHOT jean	420 "
5 "	HAMON Joseph	268 "
6 "	NARCISSE Alain	265 "
7 "	FILLAUD Serge	213 "
8 "	CHATTON Claude	194 "
9 "	GUILLOU Jacques	175 "
10 "	JEANNIN Loïc	143 "
11 "	GEYLER Guy	133 "
12 "	MOTTAY Michel	131 "
13 "	PRAT Gérard	122 "
14 "	BOURSEUL Jean-Baptiste	121 "
15 "	POTIER Reynold	120 "
16 "	JAGOU Yannick	110 "
17 "	RAULT Yannick	104 "
18 "	RIO Michel	97 "
19 "	BROCHET Guy	78 "
20 "	HENRY Michel	74 "
21 "	LEDRUILLIENEC Serge	74 "
22 "	ROBERT Gilbert	68 "
23 "	MAZURIER Jean	60 "
24 "	GEFFROY André	57 "
25 "	GOASDOUÉ Guy	53 "
26 "	BOUDARD André	52 "
27 "	DAVAINE Alain	50 "
28 "	BENARD Michel	46 "
29 "	COCHET Yvan	37 "
30 "	EUDO Joël	35 "
31 "	COLLET Alain	30 "
32 "	BOUVRAIS Jean-Pierre	29 "
33 "	HARDY Jean	27 "
34 "	LE GUILCHER Jean-Claude	26 "
35 "	FONTAINE Lucien	22 "
36 "	PENHOUËT Louis	18 "
37 "	VERGER Claude	17 "
38 "	WILLOT Jean-Philippe	14 "

46 bateaux - 145 Kg de poisson

Notre concours de pêche en mer est devenu l'un des plus importants de la Côte d'Emeraude ; cette année le nombre de participants a encore augmenté.

Pour le départ à 8 h 00 au coup du fusil : 46 bateaux étaient inscrits. Le midi, la plupart des pêcheurs et leurs familles se sont attablés sur le parking du Décollé pour y engloutir les 145 Kg de poisson.

LES COPAINS D'ABORD !

On n'était pas photogénique, c'est Georges qui prenait la photo sur le Parking du Décollé, c'est l'amitié qui prenait le quart...

Saint-Lunaire

Dimanche, fête de la pêche en mer

OF 30/07/96

Sur la côte, on ne parle plus que de ça : du concours de pêche en mer organisé, dimanche prochain 4 août, par l'Association des pêcheurs-plaisanciers de Saint-Lunaire.

Cette fête — car il s'agit bien de cela — remporte chaque année un gros succès, d'autant qu'après la pesée le poisson frais pêché est grillé sur place, pointe du Décollé, pour servir de base à un repas ouvert à tous, résidents et vacanciers. Chacun paie son écot, à la bonne franquette.

Pour faciliter la tâche des organisateurs, il est urgent d'inscrire les embarcations qui participeront au concours ; il en vient de toute la côte d'Émeraude. Les fins pêcheurs étudient déjà marée et courants, et tirent des plans sur ce fabuleux périmètre de pêche :

pointe de la Garde-Guérin, Ile Agot, Banchenou, balise ouest et nord-est du Vieux-Blanc, balise Saint-Servantine, pointe du Décollé.

Ceux qui connaissent moins les bons coins pourront glaner des

renseignements sur l'esplanade du Décollé, près des va-et-vient ou du « monte-à-rigret » : il y a toujours là des pêcheurs-plaisanciers à parler pêche et mer, bateaux et poissons.

Mais, surtout, pêcheur ou pas,

venez participer à la fête. La pesée des prises aura lieu à 11 h 30 et la remise des prix à midi, juste avant le fameux repas : poissons grillés, moules-frites et galettes-saucisses.



Sur l'esplanade du Décollé, quelques-uns des pêcheurs-plaisanciers, organisateurs du concours.

Saint-Lunaire

Beaucoup de joie dans les filets de l'APPSL

Ouest-France
Jeudi 8 août 1996

Grande fête, dimanche dernier, sur mer d'abord, puis sur l'esplanade du Décollé, à l'occasion du concours de pêche de l'association des pêcheurs-plaisanciers de Saint-Lunaire. Énorme succès pour une manifestation désormais traditionnelle.

Le concours de pêche en mer de l'APPSL est devenu un rendez-vous estival dont Saint-Lunaire ne saurait plus se passer. Avec son casse-croûte du marin, à la bonne franquette, ouvert à tous, où l'on grille le poisson tout frais pêché. Avec sa remise de prix joyeusement animée par le président Patrice Hardy, en présence de Michel Penhouët, premier adjoint au maire. Avec la

convivialité du peuple de la mer.

L'APPSL est devenue l'enfant chérie de Saint-Lunaire parce que l'association n'a pas sa pareille pour entretenir une vie marine chaleureuse, typique et harmonieuse.

Le concours a été très sportivement disputé. Sur le podium, bousculade de champions ! Fernand Duhot l'emporte de justesse sur Jean-Marie Dubois tandis que Yves Goasdoué, vainqueur l'an passé, prend la troisième place.

Jean-Louis Hervé, attentif commissaire du concours, avait bien du mal à la pesée, tant les scores des cinquante participants étaient serrés.



De gauche à droite : J.-L. Hervé, P. Hardy, Nadine Duhot, F. Duhot, M. Penhouët et A. Duhot.

Sur le canal 8, on se reçoit cinq sur cinq

Voilà trois ans que les pêcheurs-plaisanciers se sont regroupés pour, d'une part, gérer les mouillages du plan d'eau et les va-et-vient et, d'autre part, s'entraider et vivre plus intensément leur passion de la mer. Avec des statuts bien établis mais qui se résument en un seul mot : solidarité.

C'est bien là que réside le succès de cette association. Solides ces gaillards — 120 adhérents — qui ont en même temps le pied marin et les pieds sur terre. En voguant ainsi sereinement, l'APPSL a gagné l'estime de tous.

Suite à une question de Pol Lebreton et pour une entraide encore plus efficace sur l'eau, il est décidé d'adopter entre sociétaires le canal 8, en communication VHF. Quand les appareils sont « double veille », les Lunairiens efficheront le 16 et ce fameux 8. Bon vent !

Patrice Hardy est donc un président heureux : « Notre petit port est le moins cher de la région et l'ambiance y est excellente ». Seul ombre au tableau : l'annonce du départ de Guy Clauer, cheville ouvrière de l'association, qui mettra le cap sur Collioure pour sa retraite. « Si Guy s'en va c'est qu'il n'a jamais pu s'habituer aux marées et qu'en Méditerranée, il n'aura pas ce problème ! », plaisantera Michel Penhouët pour déridier l'assistance.



Les pêcheurs-plaisanciers basent leur association sur la solidarité.

Il n'empêche qu'il faut remplacer le dévoué secrétaire jusqu'aux prochaines élections statutaires (mai 1997). P. Hardy lance donc un appel.

Eric Macheras, le trésorier, a confirmé la bonne santé finan-

cière de l'APPSL : « Les comptes sont bons et clairs ». Le concours de pêche en mer, suivi de la grillage du poisson frais pêché, est donc reconduit pour cet été : c'est une fête splendide dont Saint-Lunaire ne saurait plus se passer.

Saint-Lunaire

Les pêcheurs-plaisanciers s'affairent au bas de l'eau Les lignes de mouillage remises en place

Ils étaient nombreux, mercredi dernier, les pêcheurs-plaisanciers à s'affairent au bas de l'eau : c'était le grand jour de la remise à l'eau des lignes de mouillage et des bouées. Opération qui nécessite une grande expérience et beaucoup de solidarité.

L'APPSL s'y entend à merveille pour entretenir cet indispensable climat d'entraide. Joyeuse ambiance : les rires et les plaisanteries fusent, facilitant l'effort qu'impose le poids des chaînes et des corps-morts. Les tracteurs aussi sont là pour aider.

Saint-Lunaire, qui vibre de ses plaisirs marins, va pouvoir retrouver sa flottille, bien à l'abri du Décolé et des rochers David, Petit et Grand-Lambert. Et l'on retrouvera sur la terrasse, près des va-et-vient, du « monte-à-r'gret » et de la cale des Grecs, tous les pêcheurs-plaisanciers à parler pêche, bateaux et promenades en mer.

À Saint-Lunaire, le printemps ne s'annonce pas seulement par le chant du coucou mais aussi par le bruit des chaînes de mouillage que l'on remplace pour redonner au plan d'eau tout son charme.



Les pêcheurs-plaisanciers à l'ouvrage, mercredi dernier, pour la remise à l'eau des lignes de mouillage.

L'ARAIGNÉE DE MER ou "MAIA-SQUINADO"

Ce crustacé de la famille des majides de couleur rougeâtre à brun rouge, a une carapace bombée de forme ovoïde-triangulaire qui possède un rostre court muni de deux dents divergentes, cinq épines de chaque côté et sur le dos de nombreux tubercules. Concernant les pattes au nombre de 10, elles sont plus importantes chez les mâles tout comme la taille de la carapace qui peut atteindre 21 cm chez l'adulte.

C'est une espèce omnivore qui, contrairement aux autres crustacés, peut féconder en dehors de la période de la mue. L'incubation est de 2 à 3 mois. Le mâle dépose sa laitance au niveau des orifices sexuels de la femelle, la ponte et la fécondation se font en même temps. Le nombre d'ovules émis est proportionnel à la taille de la femelle. Il varie de 50 000 à 500 000. Une femelle de 650 gr pond environ 150 000 ovules. Les 3 premières semaines, la larve est pélagique puis devient benthique. Sa première ponte interviendra 2 ans 1/2 après l'éclosion.

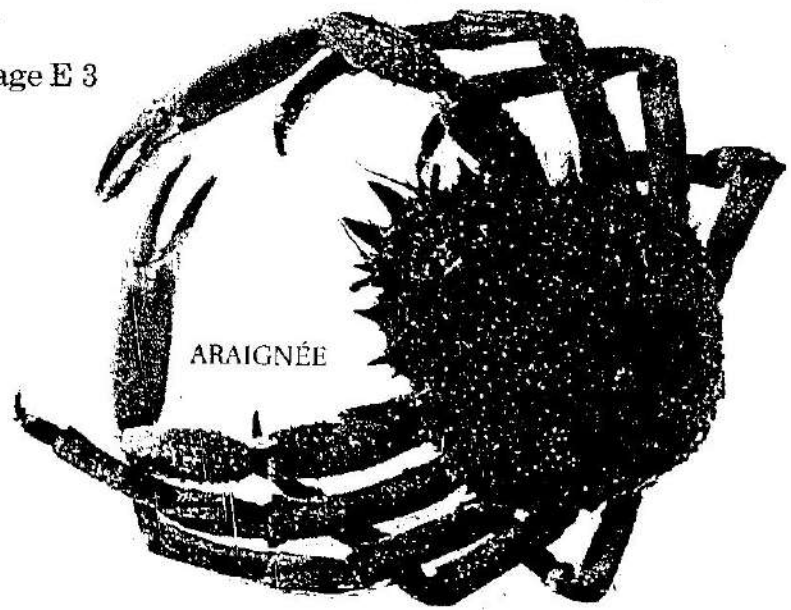
Si l'on ignore avec précision le milieu où se trouvent ces crustacés de moins d'un an (certainement ensablés par des fonds de 10 à 20 m), la taille atteinte l'été suivant est de 7 cm. Ces petites araignées appelées "mousses ou moussettes" se camouflent avec des morceaux d'algues sur le dos, retenus grâce à une substance émise par la bouche qui joue le rôle de colle à cette fixation végétale.

Après le deuxième été, l'araignée mue de nouveau et ceci pour la dernière fois. Sa croissance rapide résulte d'une succession d'une quinzaine de mues étalées sur 2 ans. Elle migre ensuite vers le large et revient le printemps suivant se reproduire près des côtes. On différencie le mâle de la femelle par un abdomen étroit : celui de la femelle étant large et bombé.

Ce magnifique crabe est présent sur une grande partie des côtes de Manche-Atlantique, du sud des îles Britanniques jusqu'en Guinée. En Méditerranée, il colonise tout le bassin occidental. Le biotope de l'araignée s'étend de la zone de marnage jusqu'à 100 m de profondeur. Elle peut parcourir 4 à 5 km en 24 h.

Pour sa capture, il faut respecter la taille minimale ainsi que la période de pêche autorisée qui varie suivant le Quartier Maritime (se renseigner auprès des autorités compétentes).

J. PADELLEC - Mouillage E 3



LA PROCÉDURE DE DÉTRESSE

Quel que soit le moyen radio utilisé - VHF (canal 16) ou BLU (2 182 kilohertz)-, les messages sont identiques. Et l'ordre indiqué ici doit être impérativement respecté.

MISE EN ROUTE DE L'ÉMETTEUR VHF

- 1 - Mettre l'appareil sous tension
- 2 - Appuyer sur la touche 16
- 3 - Émettre le message.

LE MESSAGE DE DÉTRESSE

Le bateau est sous la menace d'un danger grave et demande une assistance immédiate.

- 1 - Appel.
 - * "Mayday Mayday Mayday"
 - * "Ici....." (nom du bateau répété 3 fois).
 - * Ne transmettre le message de détresse qu'une fois la communication établie.

- 2 - Message.
 - * "Mayday"
 - * Nom du bateau.
 - * Position en latitude et longitude ou en relèvement vrai et distance d'un point géographique connu (à 12 milles dans le 265 de la pointe de Chassiron, par exemple).
 - * Nature de la détresse (incendie, voie d'eau...).
 - * Secours demandés (récupération de l'équipage, remorquage...).
 - * Intentions du skipper (l'équipage quitte le navire...).
 - * Eventuellement, autres renseignements qui pourraient faciliter la tâche des secours (conditions météo, heure d'abandon, nombre de personnes et/ou nombre de blessés, dispositif de repérage sur le radeau...).

L'appel Mayday s'adresse à tous et donne une priorité absolue. Il peut être relayé par un autre navire vers le Cross.

LE MESSAGE D'URGENCE

Demande d'une assistance immédiate sans être en situation de détresse (malade grave à bord, homme à la mer...).

- * "Pan Pan, Pan Pan, Pan Pan" (prononcer "panne panne").
- * Transmettre la suite du message comme précédemment.

LE MESSAGE DE SÉCURITÉ

Concerne la sécurité de la navigation. Prévenir dès que l'on découvre une bouée dérivante, une bille de bois, une épave...

- * "Sécurité Sécurité Sécurité"
- * Transmettre la suite du message comme précédemment.

LE MESSAGE DE FIN DE DÉTRESSE

Si, quelques heures après avoir transmis votre demande d'assistance, vous avez réussi à surmonter l'avarie et que vous n'avez plus besoin des secours, envoyez **immédiatement** un message d'annulation de détresse pour stopper les opérations de sauvetage. Mais restez en contact radio avec le Cross jusqu'au port.

LE POSTE VHF fixe reste l'équipement de base. Son canal 16, réservé à la sécurité, est veillé en permanence par les autorités (Cross, SNSM, etc.) et les autres navires. Et, avec une antenne en tête de mât, sa portée peut atteindre 60 milles.

LE POSTE VHF portatif est lui aussi un formidable outil de sécurité. Glissé dans une poche, il permet d'entrer en contact avec les sauveteurs ou un autre bateau. Mais attention à l'autonomie de ses piles ou de ses accus...

LE TÉLÉPHONE portable peut compléter les appareils ci-dessus, en aucun cas s'y substituer : avec lui, pas de veille sur un canal de sécurité ; avec lui aussi, impossible de contacter un navire (sauveteurs, cargo sur une route de collision, etc.)...

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- * Passer plusieurs messages courts, plutôt qu'un long.
- * S'assurer que le message est bien reçu et bien compris.
- * Transmettre un message de fin de détresse si on parvient finalement à surmonter l'avarie ou le problème.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- * Déclencher l'alerte lorsque le danger n'est pas réel.
- * Confondre les messages Mayday, Pan Pan et Sécurité.
- * Appareiller avec un VHF portatif aux accus vides.

2 VIEUX PROVERBE MARIN 00

QUI ÉCOUTE TROP

LA METTE

FIN TAU BISTROT



J'adhère à l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint-Lunaire pour l'année 1997.

Veillez trouver ci-joint un chèque de 50 Frs correspondant au montant de ma cotisation.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Si possible n° de Tél. :

Signature :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : SAMEDI 29 MARS 1997 à 17 heures 30

POUVOIR

Je soussigné : ----- adhérent à l'A.P.P.S.L. ne pouvant assister à l'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs à Mr ou Mme ----- adhérent à l'A.P.P.S.L. pour me représenter et voter en lieu et place lors de l'Assemblée Générale de l'A.P.P.S.L. du 29 Mars 1997.

A -----

Le -----

Signature,

4 pouvoirs maximum par personne présente à l'Assemblée.